REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Déclaration de monsieur Côme ZOUMARA, Ministre Conseiller en matière de Défense globale à la Présidence de la République.

A

La Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

New York le 28 juillet 2006.

MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
AUPRES DES NATIONS UNIES
51 CLIFTON AVENUE • SUITE 2008 • NEWARK, NEW JERSEY 07104
TEL: (973) 482-9161 FAX: (973) 350-1174

Monsieur le Président,
Distingués Délégués,
Mesdames, Messieurs,

Grande est ma satisfaction que de voir cet hémicycle aussi richement garni. Du haut de cette tribune je puis constaté que tous ceux qui, comme nous, sont épris de paix et attachés aux valeurs humaines ont visiblement tenu à honorer de leur présence ici à New York, la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Mais auparavant, permettez moi, mesdames et messieurs, de m'acquitter d'un pressant devoir, qui est celui d'associer la voix de ma délégation à celle de mes illustres prédécesseurs afin de présenter au nom du Président de la République, Chef de l'Etat, monsieur François BOZIZE, nos sincères félicitations au Président Prasad KARIYAWASAM pour son élection à la présidence de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nos félicitations vont également à l'endroit des autres membres du bureau.

Ma délégation s'engage à vous soutenir, afin de vous permettre de réussir votre grande et si lourde mission.

Monsieur le Président,

Comme le dit un vieil adage, quelle que soit la longueur de la nuit, le jour finit toujours par se lever ! Il s'est levé cette année 2001 avec l'adoption du programme d'action en vue de lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. La prise de conscience était universelle, cela va s'en dire.

Cinq années se sont écoulées depuis, il nous parait indiqué de marquer le pas, et de porter un regard sur l'action menée. Il ne s'agira pas de dresser un quelconque bilan dans le cadre du programme d'action, mais plutôt de mesurer avec vous, si elle existe la volonté de la communauté internationale d'entreprendre les réformes de fond nécessaires et indispensables dans l'exécution du programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères.

Oui la République Centrafricaine mon pays pense que cette volonté forte existe et demeure entière. Cette volonté appelle à être soutenue par l'effort de tous. L'union fait la force, c'est bien connu.
L'engagement massif de plus de 140 pays qui dressent leur rapport sur la mise en œuvre du programme d'action, atteste de cette volonté. La création des commissions nationales de coordination sur les armes légères de petit calibre, prouve la détermination des Etats à aller de l'avant.

Monsieur le Président,

La prolifération et l'utilisation illicite des armes légères dans un pays comme la République Centrafricaine a été et est d'un effet dévastateur sur notre société, notre économie et notre culture. Les impacts et les stigmates restent d'ailleurs partout encore vivace ; ce qui appelle particulièrement notre attention et implique des efforts concertés en vue d'éradiquer, de manière durable les causes profondes de notre situation actuelle.

L'éradication du phénomène suppose également de renforcer la coopération au niveau sous-régional et régional. D'ailleurs la République Centrafricaine mon pays a participé récemment à Bamako au MALI, en tant que pays observateur de la Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale (C.E.M.A.C) , à la réunion des experts gouvernementaux sur le projet de convention de la C.E.D.E.A.O sur les armes légères et de petit calibre, sans compter sa participation active, dans ce domaine,dans les réunions organisées sous l'égide du comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique Centrale.

C'est dire combien est nécessaire et indispensable le partenariat dans la coopération régionale et sous-régionale pour espérer endiguer les mouvements transfrontaliers d'armes illicites.

Sur le plan international, la présence de ma délégation ici, atteste de la volonté politique du Président de la République, Chef de l'Etat, monsieur François BOZIZE, à inscrire toute sa démarche dans un engagement fort au côté de tous les pays amis ici représenté à New-York dans ce cadre bien spécifique.

Le programme d'Action des Nations Unies et la déclaration de Bamako constituant des éléments essentiels dans les domaines d'appui à la prévention et aux règlements des conflits, des processus de reconstruction post conflit durable, la délégation Centrafricaine souscrit entièrement aux initiatives de l'ONU et de l'Union Africaine en matière d'armes légères et accorde la priorité aux mécanismes posés par ces deux instruments.

C'est ici le lieu de rappeler la création de la commission nationale de désarmement, démobilisation, réinsertion et de lutte contre les armes légères et de petit calibre, créer en septembre 2004 par décret n° 04.265. Cette commission travaille en très étroite collaboration avec le PNUD, dans l'exécution du projet de réinsertion des ex combattants et d'appui aux communautés (PRAC) dans le cadre du programme multi-pays de démobilisation et de réintégration de la Banque Mondiale.

Cet organe que j'ai l'honneur de diriger a obtenu en très peu de temps des résultats probants. Sur 7565 ex –combattants identifiés plus de 6020 ont été totalement désarmés, démobilisés et plus de 1500 complètement réinsérés dans la vie active. Depuis 2001, plus de 5447 armes de tout calibre ont été collectées ainsi que 18750 munitions de toutes marques ont été détruites sous l'égide du bureau des Nations Unies en Centrafrique.

Je saisis par ailleurs cette opportunité pour lancer un vibrant appel aux partenaires multi et bilatéraux afin de nous aider à faire mieux encore.

Monsieur le Président,

Nous savons que les causes de la prolifération des armes légères en Afrique en général, et en République Centrafricaine en particulier, sont à la fois, endogènes et exogènes. Les conséquences, c'est souvent des crises successives qui dégradent la situation économique de

manière chronique. Ces crises plongent davantage encore les populations dans la pauvreté, avec des conditions de vie précaire et aggravent singulièrement la problématique de la bonne gouvernance.

En définitive, ces crises conduisent systématiquement à une déstructuration du pays à tous les niveaux :

- perte de sentiment d'appartenance nationale ;
- dislocation de la cohésion sociale ;
- perte d'esprit civique et finalement, perte de confiance dans les institutions (justice, forces de défense et de sécurité).

Ces phénomènes ont favorisés et banalisés la culture de la violence et engendré l'insécurité et le nom respect des lois. Cette violence armée qui se traduit par des braquages, vols à mains armées pillages, terrorisme et autres exactions, a amené les populations civiles à s'armer à leur tour, aggravant la dissémination des armes en dehors de tout contrôle de l'Etat.

Voila pourquoi, dans sa lettre de politique générale en matière de défense globale et du processus de désarmement, de démobilisation, de réinsertion des ex-combattants et la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre ; la République Centrafricaine s'est résolument inscrite dans une dynamique de consolidation de la paix et de la réconciliation nationale.

Elle a définie le cadre général dans lequel doit s'insérer la stratégie de réforme des forces de défense et de sécurité et la stratégie de restauration de la sécurité sur l'ensemble du territoire national. A cet égard, le gouvernement a initié une approche novatrice en matière de restauration de la sécurité, bâtie sur une volonté de cohérence et de synergie des actions dans le cadre d'une approche intégrée et intégrante mais inclusive.

Monsieur le Président,

Nous sommes bien dans la logique de la sécurité humaine :

- Sécurité extérieure ; respects des engagements conventionnels bilatéraux multilatéraux
- Sécurité militaire ; respect des droits humains, civiques, moraux, en vue de recréer la confiance entre le peuple et les forces de défense et de sécurité
- Sécurité économique ; amélioration des conditions de vie des populations, sanitaire, sociale, éducationnelle, sportive, et culturelle
- Sécurité civile ; protection des personnes et des biens, prise en compte de l'approche genre qui est transversale, protection des enfants,
- Sécurité juridique ; que le droit soit correctement dit en faveur du justiciable, c'est de prévenir les crises et les conflits, c'est de dépénaliser la presse etc…
- Sécurité prospective ; recherche mutualisation des forces etc…

La sécurité humaine, c'est l'Homme debout, dans sa verticalité, c'est l'Etre Humain dans toute sa dignité.

Monsieur le Président,

La problématique du trafic illicite d'armes légères demeure aigue. Vous êtes condamnés à réussir, et vous devez réussir ensemble avec nous tous.

N'oubliez jamais que les armes légères de petit calibre sont à la sécurité internationale et nationale, ce qu'est le sida à la santé publique.

Je vous remercie